

<b>SOCIETE DE GESTION PREVOIR</b>		<i>Procédure réf. 679</i>
<b>POLITIQUE DE DIALOGUE ACTIONNARIAL</b>		
<b>Emetteur :</b> Direction Générale	<b>Destinataires :</b> Tous collaborateurs	
<b>Mise à jour du :</b> 8 février 2024 <b>Version précédente :</b> 7 septembre 2022		

Prévoir Asset Management (AM) a une Politique de Dialogue Actionnarial active. Le dialogue avec les émetteurs est au cœur de la philosophie d'investissement de la Société de Gestion, la connaissance des managements et le dialogue sont des éléments clés de l'évaluation financière et extra-financière des émetteurs dans lesquels sont investis les fonds et les mandats de la Société de Gestion.

La Politique de Dialogue Actionnarial a un double objectif :

- Construire une confiance mutuelle par le dialogue actionnarial.
- Inciter les sociétés à mettre en place ou améliorer leur démarche extra-financière et à travailler en ce sens.

Les sociétés avec lesquelles les gérants dialoguent ne concernent pas uniquement les valeurs détenues en portefeuilles, mais aussi celles de la totalité de l'univers d'investissement sur le périmètre européen suivi par les gérants.

La politique de Dialogue Actionnarial de la société de gestion vise à favoriser l'évolution des émetteurs vers des modèles de croissance durable par le biais d'échanges constructifs, elle se fait au travers d'un dialogue individuel avec les entreprises concernées :

- Cette approche consiste en une discussion bilatérale avec les entreprises sur trois grands thèmes :
  - Les enjeux financiers et extra-financiers matériels pour l'entreprise et Prévoir AM,
  - La gouvernance de l'entreprise,
  - Les sujets transversaux à forte matérialité : durabilité du *business model*, climat et biodiversité, *reporting* ESG, participation à des initiatives fortes (UN Global Compact, alignement accords de Paris...).
- Sur ces trois thèmes Prévoir AM a trois objectifs :
  - Evoquer les enjeux financiers et ESG matériels pour l'entreprise et Prévoir AM afin d'en mesurer les impacts potentiels positifs ou négatifs.
  - Baisser le taux de votes négatifs en Assemblées Générales par le dialogue pour :
    - Améliorer les pratiques de gouvernance des sociétés cotées,
    - Transmettre de bonnes pratiques au travers du Guide de Vote.
  - Sensibiliser, si le besoin s'en fait sentir, les entreprises et les inciter à améliorer leur communication sur les sujets ESG les plus matériels.

- Les émetteurs ciblés sont en priorité :
  - Les sociétés qui présentent des enjeux financiers ou extra financiers importants pour la Société de Gestion,
  - Les sociétés dont les niveaux de vote CONTRE en Assemblée Générale de la part de Prévoir AM sont les plus élevés,
  - Les sociétés qui entrent dans le périmètre de notation ESG de Prévoir Asset Management, qui ont des notes faibles, et sur lesquelles les gérants voudraient investir.

Le dialogue auprès des sociétés concernées est réalisé lors des rencontres avec le management (rencontre, mail, échanges téléphonique, roadshow, one-to-one, one-to-few...).

L'échec de la politique de Dialogue Actionnarial sur les trois grands thèmes précédemment évoqués plus haut et lorsque les sujets s'avèrent matériels aussi bien d'un point de vue financier qu'extra financier peut amener à une cession partielle ou totale de l'émetteur des portefeuilles de la Société de Gestion.

Le suivi de la Politique de Dialogue Actionnarial donne lieu à un *reporting* annuel. Il vise à évaluer cette démarche à travers des indicateurs suivis dans le temps.

A cette fin les gérants effectuent des comptes-rendus de leurs interactions avec les émetteurs. Une consolidation de ces échanges sur les thèmes E, S et G est effectuée trimestriellement par la Société de Gestion en complément du rapport sur les votes en Assemblées Générales.